



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

RAPPORT  
FINANCIER

20  
24



Assemblée générale ordinaire  
du 24 juin 2025



## sommaire

### RAPPORT FINANCIER

PAGE

03

### INDICATEURS

PAGE

08

### BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

PAGE

11

### ANNEXES

PAGE

16

18

1. Préambule

2. Présentation de l'association  
et de ses activités

19

3. Règles et méthodes  
comptables

24

4. Informations relatives au bilan

31

5. Informations relatives  
au compte de résultat

32

6. Autres informations

34

7. Informations spécifiques  
relatives aux entités faisant  
appel public à la générosité

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PAGE

41



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

Association reconnue d'utilité publique  
(décret du 8 mai 1969)

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris  
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85  
[www.sosve.org](http://www.sosve.org) - [contact@sosve.org](mailto:contact@sosve.org)

Éditeur :  
SOS Villages d'Enfants France

Conception :  
Valère Specque

Impression :  
Dejalink

Photos :  
SOS Villages d'Enfants France, Camilla Elvik,  
Katerina Ilievska, Rasmus Preston, Markus  
Spiske

SOS Villages d'Enfants est adhérente de  
France générosités, Nexem, OPCO Santé,  
Coordination SUD (Solidarité Urgence  
Développement), CHD (Coordination  
humanitaire et développement), AEDE  
(Agir ensemble pour les droits de l'enfant),  
F3E (Fonds pour la promotion des études  
transversales, des études préalables et de  
l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

© 2025 SOS Villages d'Enfants France  
Tous droits réservés

# RAPPORT FINANCIER



L'année 2024 est la seconde année de mise en œuvre du plan stratégique 2023-2027.

Elle est marquée par la poursuite du développement de l'association :

- En France :
  - . montée en charge des villages de Commentry et de Fontcouverte durant l'année 2024 ;
  - . ouverture et montée en charge du village d'enfants de Cusset dans l'Allier en 2024 ;
  - . démarrage des travaux de construction du village d'enfants de Sarzeau dans le Morbihan ;
  - . frais préliminaires liés à la construction de six nouveaux villages en vue de leur ouverture entre 2026 et 2030 : Besançon et L'Isle-sur-le-Doubs dans le Doubs, Plumelin dans le Morbihan, Mantes-la-Ville, Voisins-le-Bretonneux et Meulan dans les Yvelines.
- Dans le monde, un niveau d'engagements nets stables de 20,4 M€ en 2024 contre 20,4 M€ en 2023, avec le concours de bailleurs institutionnels tels que l'AFD et la DCI Monaco.
- Au niveau de la collecte, des libéralités à 17 977 k€ et des dons à 23 530 k€ contre respectivement 20 085 k€ et 24 086 k€ en 2023, dans un contexte général inflationniste.

Malgré la baisse des libéralités et des dons perçus en 2024, comparativement à 2023, la poursuite du développement

de nouveaux villages se traduit par des produits en hausse importante (de 112,7 M€ à 115,8 M€) et des charges également en augmentation significative (de 106,6 M€ à 115,3 M€). Cela conduit à la constatation d'un résultat global excédentaire de 506 k€.

Cet excédent se décompose de la manière suivante :

- (1) un excédent de la gestion sur fonds privés de 3 375 k€\* en 2024 contre un excédent net de 6 679 k€ en 2023 ;
- (2) un déficit net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 2 868 k€ en 2024 contre un déficit net de 634 k€ en 2023.

\* Cf. *compte de résultat par centres de coûts* pages 6 et 7.

En ce qui concerne la gestion sur fonds privés, cette variation à la hausse s'explique principalement par :

- une hausse de 833 k€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France, dont des impacts liés essentiellement au Ségur étendu à l'ensemble des salariés du siège, à la hausse mécanique de la masse salariale sur fonds privés pour les éducateurs familiaux et les aides familiaux en lien avec les nouveaux villages, ainsi qu'à la hausse du GVT (glissement vieillesse technicité) ;
- une économie de charges nettes sur les actions monde de 13 k€ ;

- une baisse nette de la marge sur la collecte et les libéralités de 2 079 k€ ;
- une baisse nette de la marge sur les produits financiers nets d'IS de 137 k€ et une baisse de 279 k€ liée à une reprise de provision pour dépréciation de titre sur placements financiers plus importante en 2023 qu'en 2024.

## I. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE 2024

### I.1. LES VILLAGES D'ENFANTS EN FRANCE, LA MAISON CLAIRE MORANDAT ET LE SIÈGE « SERVICES SUPPORT »

#### I.1a. Financés par les fonds privés

Notre activité dans les établissements en France, financée par les ressources privées de notre association, fait apparaître un besoin de financement de 6 182 k€ en 2024 contre 5 349 k€ en 2023.

Cette hausse de 833 k€ s'explique principalement par les quatre paramètres cités ci-dessus.

Le conseil d'administration a fixé un objectif d'utilisation des fonds privés plafonné à 10 %.

**Le taux de prise en charge sur fonds privés** s'établit à 8,15 % en 2024 contre 8,16% en 2023, 8,39 % en 2022, 7,77 % en 2021, 8,91 % en 2020 et 8,77 % en 2019. **Ce taux est donc en dessous de cette limite de 10 %.**

#### I.1b. Financés par le prix de journée (gestion contrôlée)

##### RÉSULTAT NET ET ACTIVITÉ

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2024 un déficit net de 2 868 k€ contre un déficit net de 634 k€ en 2023.

Les déficits 2024 viendront pour partie en augmentation des prix de journée fixés par les conseils départementaux. Quant aux excédents 2024, ils seront pour une partie affectés en réserve de compensation et/ou en affectation à des projets d'investissements et, pour une autre partie, en minoration des prix de journée 2026 fixés par les conseils départementaux.

Le nombre de journées réalisées en 2024 (417 445 J) s'accroît de 34 415 journées par rapport au réel 2023 (383 030 J), soit une hausse nette de 8,98 %.

Cette activité, déduction faite des journées effectuées dans les programmes de renforcement des familles (PRF), est en augmentation de 61 656 journées par rapport au réel 2023. Les fermetures des places de PRF aux villages de Calais et de Beauvais-sur-Matha ont engendré une baisse de 27 241 journées.

##### RECETTES

Les produits de l'activité des villages financés par le prix de journée augmentent de 6 895 k€ pour s'établir à 67 826 k€ contre 60 931 k€ en 2023 (+14,8 % par rapport à 2023). En 2024, 66 578 k€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux en 2024 contre 59 571 k€ en 2023, soit une hausse de 7 007 k€, représentant +11,7 %.

##### DÉPENSES

Les charges financées par les prix de journée augmentent de 9 129 k€ pour s'établir à 70 694 k€ contre 61 565 k€ en 2023, représentant +14,8 %.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- les budgets familiaux, achats, services extérieurs et autres services extérieurs (+1 394 k€), en lien avec l'augmentation de l'activité et de l'inflation ;
- les frais de personnel (+5 842 k€), résultat de plusieurs paramètres en 2024 (pleine montée en charge en 2024 des créations de poste en 2023 sur les nouveaux villages de Commentry, de Cusset et de Fontcouverte ; impacts liés à l'extension du Ségur pour le personnel auparavant inéligible à ce Ségur ; effets du « glissement vieillesse technicité » et monétisation de journées inscrites au compte épargne-temps) ;
- les dotations aux amortissements (+1 127 k€), essentiellement sur l'ouverture et la montée en charge des villages de Commentry, de Cusset et de Fontcouverte.

### I.2. LES ACTIONS DANS LE MONDE

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2024 à 20 387 k€ contre 20 400 k€ en 2023, soit une stabilité par rapport à l'année précédente.

Hors impacts liés aux gains de change, nos engagements financiers restent à un niveau élevé et intègrent des concours publics de l'AFD et de la DCI Monaco, aussi bien en 2023 qu'en 2024.

### I.3. LA COLLECTE NETTE DE FONDS

#### I.3a. Collecte de fonds

La collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 17 238 k€ en 2024 contre 17 973 k€ en 2023, en baisse de 736 k€, soit -4,1 %.

Les produits bruts de la collecte baissent de 557 k€, soit -2,3 %, pour s'établir à 23 549 k€.

Quant aux dépenses de la collecte, elles passent de 6 153 k€ en 2023 à 6 494 k€ en 2024, soit une hausse de 341 k€.

Le travail de rationalisation et de baisse des coûts d'appel à la générosité du public se poursuit tout en ciblant le recrutement de nouveaux donateurs grâce à l'utilisation de plus en plus accrue du digital et du face-à-face.

#### I.3b. Libéralités

**Les produits nets des legs, des donations et des assurances-vie** sont en baisse de 2 108 k€ pour atteindre 17 977 k€ en 2024, ce qui reste néanmoins une bonne performance « pour un produit volatil ».

Un complément de provision pour risques de reversement d'assurance-vie perçue a été constaté à fin 2024 pour un total de 17 k€.

##### INDICATEUR SUR COLLECTE, LEGS ET DONATIONS

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issu du compte d'emploi des ressources, s'établit à 20,34 % en 2024 contre 17,31 % en 2023.

**Sur 100 € reçus** de la seule générosité du public en 2024 (collecte et libéralités) :



La hausse de ce taux, légèrement au-dessus de 20 %, est due essentiellement au recul des libéralités en 2024 (17 977 k€), comparativement à la très bonne année 2023 (20 085 k€).

#### II.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

**Les produits financiers**, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 554 k€ en 2024 contre 681 k€ en 2023, en baisse de 127 k€.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse des en-cours placés et, dans une moindre mesure, par la baisse du taux moyen global de rendement sur les bons de capitalisation, comparativement aux mêmes données à fin 2023. Concernant le fonds Tana Placement, sa valorisation à fin 2024, par rapport au coût historique d'acquisition, a généré une reprise de provision de 16 k€.

**Les revenus fonciers nets d'IS** inhérents à la location des anciens locaux du siège social de l'association et à d'autres biens conservés s'élèvent à 412 k€ à fin 2024.

## II. ANALYSE DU BILAN AU 31/12/2024

### II.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif brut immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2024 à 167 212 k€ contre 160 831 k€ au 31 décembre 2023.

Il est en hausse nette de 6 381 k€, dont :

- +655 k€ provenant des biens immobiliers légués destinés à être cédés ;
- +2 371 k€ pour les maisons ouvertes en 2024 dans les villages de Commentry, de Cusset et de Fontcouverte ;
- +1 247 k€ de travaux d'agencement dans les maisons de nombreux établissements ;
- +870 k€ pour deux appartements provenant de deux legs conservés pour les besoins de l'association.

### II.2. LES FONDS PROPRES

Les fonds propres s'élèvent à 87 242 k€ au 31 décembre 2024, comparativement à 80 681 k€ au 31 décembre 2023, et intègrent des réserves pour un montant de 68 789 k€.

La hausse nette des fonds propres de 6 561 k€ s'explique essentiellement par le résultat excédentaire 2024 de 506 k€ et par les subventions d'investissement de 5 500 k€ consenties par les conseils départementaux du Morbihan et du Doubs pour la construction de quatre nouveaux villages.

### II.3. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La hausse nette du compte de provisions pour risques et charges de 1 119 k€ s'explique principalement par :

- une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 157 k€ pour s'établir à 5 587 k€ en 2024 contre 5 430 k€ en 2023 ;
- des provisions pour litiges en hausse de 1 011 k€ ;
- des provisions pour risques et charges sur libéralités en baisse de 50 k€.

## CONCLUSION

SOS Villages d'Enfants a réalisé un résultat excédentaire de 506 k€, qui viendra renforcer ses fonds propres associatifs, après les décisions d'affectation qui seront prises en conseil d'administration et par la prochaine assemblée générale de juin 2025. Ce résultat confortera, sur le plan financier, le plan de développement de l'association dans le cadre de ses relations avec les conseils départementaux et nos partenaires bancaires.

La formation de ce résultat s'explique principalement par les faits suivants :

- marge nette sur la collecte de fonds et les libéralités de 29 078 k€ ;
- besoins de financement de nos actions en France de 9 050 k€ ;
- besoins de financement de nos actions dans le monde de 20 387 k€ ;
- marge nette « autres secteurs » (revenus financiers et fonciers nets d'IS et reprises sur provisions pour dépréciation de placements financiers) de 863 k€.

Ce résultat excédentaire est en retrait par rapport à celui réalisé en 2023 du fait d'une performance exceptionnelle des libéralités en 2023.

Il confirme cependant la poursuite de la bonne gestion de l'association. Il est également le reflet d'une visibilité renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets de création d'établissements, ainsi que de nouvelles places d'accueil dans les villages existants.

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS

## SYNTHÈSE DE LA DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS

EN GLOBAL EN K€	2024	2023	VARIATION	VARIATION %
Résultat actions en France	-6 182	-5 349	-833	15,6 %
Résultat établissements associés	2	2	0	-13,7 %
Résultat actions dans le monde	-20 387	-20 400	13	-0,1 %
Résultat libéralités et communication	29 078	31 158	-2 079	-6,7 %
Résultat « autre »	863	1 268	-405	-31,9 %
<b>RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS</b>	<b>3 375</b>	<b>6 679</b>	<b>-3 304</b>	<b>-49,5 %</b>

## INFORMATIONS DÉTAILLÉES

LES ACTIONS EN FRANCE	2024	2023	VARIATION	VARIATION %
Nombre de journées	417 445	383 030	34 415	9,0 %
Prix de journée moyen (hors PRF*)	159,36 €	164,27 €	-4,91 €	-3,0 %
Charges de personnel	55 087	51 195	3 892	7,6 %
Autres charges	26 591	20 838	5 753	27,6 %
<b>Total des charges</b>	<b>81 678</b>	<b>72 034</b>	<b>9 644</b>	<b>13,4 %</b>
Recettes de prix de journée	66 793	59 571	7 222	12,1 %
Autres produits	5 835	6 480	-645	-9,9 %
<b>Total des produits</b>	<b>72 628</b>	<b>66 051</b>	<b>6 577</b>	<b>10,0 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PRIX DE JOURNÉE + FONDS PRIVÉS</b>	<b>-9 050</b>	<b>-5 983</b>	<b>-3 067</b>	<b>51,3 %</b>
<b>DONT RÉSULTAT PRIX DE JOURNÉE</b>	<b>-2 868</b>	<b>-634</b>	<b>-2 235</b>	<b>352,6 %</b>
<b>DONT RÉSULTAT FONDS PRIVÉS</b>	<b>-6 182</b>	<b>-5 349</b>	<b>-833</b>	<b>15,6 %</b>

\* PRF = programme de renforcement des familles.

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2024	2023	VARIATION	VARIATION %
Dépenses de fonctionnement	23 728	24 635	-907	-3,7 %
Dépenses de construction et rénovation	0	47	-47	-100,0 %
<b>Total des charges</b>	<b>23 728</b>	<b>24 682</b>	<b>-954</b>	<b>-3,9 %</b>
Produits et libéralités affectés	732	462	270	58,5 %
Produits institutionnels	1 570	1 759	-189	-10,8 %
Autres produits	1 040	2 061	-1 021	-49,5 %
<b>Total des produits</b>	<b>3 342</b>	<b>4 282</b>	<b>-940</b>	<b>-21,9 %</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS</b>	<b>-20 387</b>	<b>-20 400</b>	<b>13</b>	<b>-0,1 %</b>

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2024	2023	VARIATION	VARIATION %
Collecte brute de fonds	23 549	24 106	-557	-2,3 %
Frais d'appel à la générosité du public	-4 740	-4 682	-58	1,2 %
Autres produits	182	20	162	810,1 %
Autres frais	-1 754	-1 471	-283	19,3 %
<b>Marge brute sur la collecte de fonds</b>	<b>17 238</b>	<b>17 973</b>	<b>-736</b>	<b>-9,7 %</b>
<b>Marge brute sur les legs et donations</b>	<b>16 830</b>	<b>18 643</b>	<b>-1 812</b>	<b>50,8 %</b>
Frais de communication	-1 777	-1 863	86	-4,6 %
<b>RÉSULTAT BRUT SUR FONDS PRIVÉS</b>	<b>32 291</b>	<b>34 753</b>	<b>-2 462</b>	<b>-7,1 %</b>
Dons et partenariats affectés	-3 212	-3 595	383	-10,6 %
<b>RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS</b>	<b>29 078</b>	<b>31 158</b>	<b>-2 079</b>	<b>-6,7 %</b>

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2024	2023	VARIATION	VARIATION %
Produits financiers bruts	554	681	-127	-18,7 %
Dotations et reprise prov. pour dép. VMP	16	295	-279	-94,4 %
Revenus fonciers nets	413	389	24	6,2 %
Revenus divers	36	67	-31	-47,0 %
Impôt sur les sociétés	-155	-165	10	-5,9 %
Report en fonds dédiés Ukraine	0	0	0	-
<b>RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS - AUTRES</b>	<b>863</b>	<b>1 268</b>	<b>-405</b>	<b>-31,9 %</b>

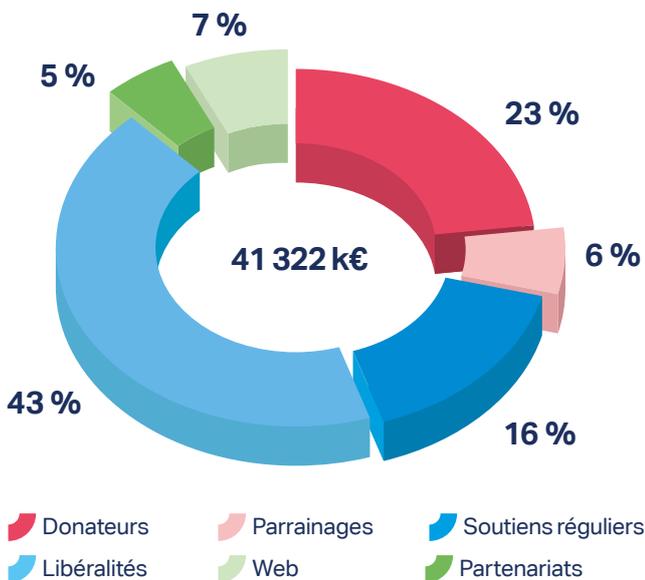
# INDICATEURS



## LES PRINCIPAUX INDICATEURS

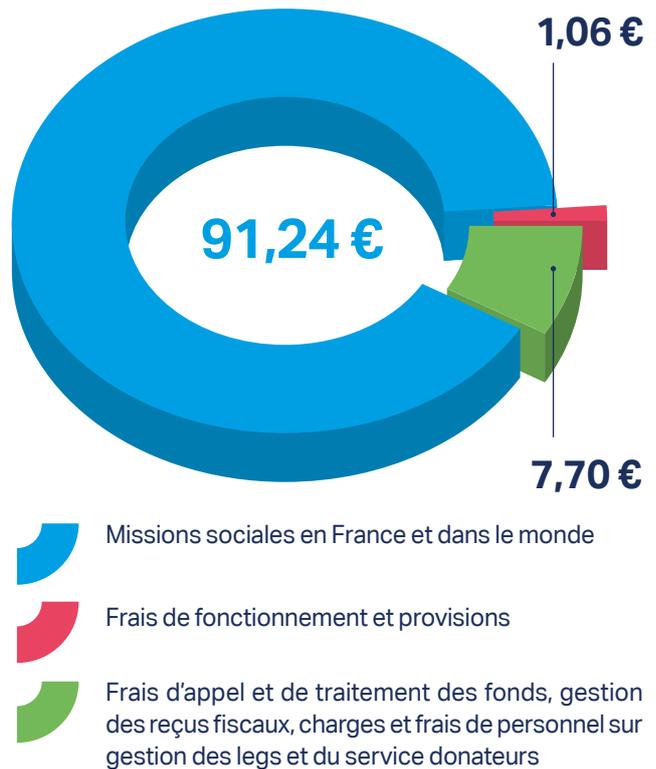
### L'ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DES FONDS PRIVÉS

La diversité et la répartition des ressources privées se décomposent comme suit :



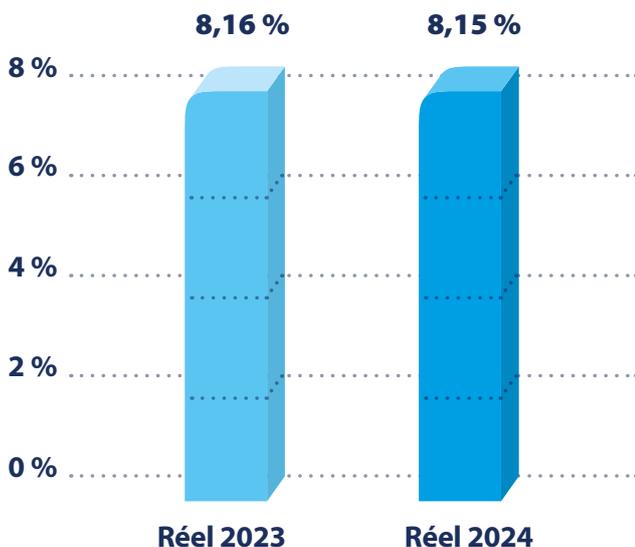
### L'ANALYSE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES EN 2024 SUR FONDS PRIVÉS ET FONDS PUBLICS (AUPRÈS DES DONATEURS\* ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX)

**Sur 100 € reçus** de la générosité du public et des conseils départementaux, 91,24 € vont au profit des enfants :



### L'ÉVOLUTION DU TAUX DE FINANCEMENT DES CHARGES DES VILLAGES EN FRANCE PAR LES RESSOURCES PRIVÉES DE L'ASSOCIATION

Évolution du taux de financement des activités « France » sur fonds privés



*Méthode de calcul* : charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).

\*Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations.  
Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2024.  
Élaboré comme le CER de 2019, en sommant les ressources issues de la générosité du public et des conseils départementaux, ainsi que les emplois correspondants.



# BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

## BILAN

Au 31 décembre 2024 (en euros)

2024

2023

Exercice 31/12/2024

Exercice  
31/12/2023

ACTIF	Amortissements et provisions (à déduire)			Net
	Brut		Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	532 565	501 572	30 994	69 703
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	18 822	0	18 822	110 813
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 215 321	1 934 726	280 595	379 374
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	56 282	0	56 282	0
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	5 625 684	0	5 625 684	5 365 877
Constructions	95 933 558	24 930 070	71 003 489	61 216 750
Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 202 606	21 757 135	11 445 471	11 414 896
Autres immobilisations corporelles	10 380 868	7 826 401	2 554 467	2 229 115
Immobilisations corporelles en cours	4 037 873	0	4 037 873	12 974 292
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 143 413	456 605	14 686 807	14 326 201
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0	0	0	0
Autres	64 797	0	64 797	51 108
Dépôts et cautionnements				
<b>Total I</b>	<b>167 211 789</b>	<b>57 406 509</b>	<b>109 805 281</b>	<b>108 208 129</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	22 278	0	22 278	25 750
Avances et acomptes				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 052 878	0	4 052 878	5 332 283
Créances reçues par legs ou donations	7 423 878	0	7 423 878	9 840 805
Autres	9 140 776	0	9 140 776	7 409 285
Valeurs mobilières de placement	35 756 631	0	35 756 631	36 442 282
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 926 524	0	8 926 524	5 375 640
Charges constatées d'avance	920 047	0	920 047	440 568
<b>Total II</b>	<b>66 243 012</b>	<b>0</b>	<b>66 243 012</b>	<b>64 859 894</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>233 454 801</b>	<b>57 406 509</b>	<b>176 048 293</b>	<b>173 068 023</b>

PASSIF	2024	2023
	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
<i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 927 462	11 716 212
Écarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
<b>Écarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	68 789 265	62 084 120
<i>dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 341 481	2 341 481
<b>Report à nouveau</b>	-943 271	-283 002
<i>dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-283 002	-283 002
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	506 930	6 044 876
<i>dont résultats des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-2 868 252	-633 703
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>80 279 847</b>	<b>79 562 206</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>	6 355 269	901 409
<b>Provisions réglementées</b>	606 878	217 878
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>87 241 994</b>	<b>80 681 493</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	19 603 824	20 116 048
Fonds dédiés	3 770 274	2 440 849
<b>Total II</b>	<b>23 374 098</b>	<b>22 556 897</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 275 404	1 329 231
Provisions pour charges	5 633 505	5 460 304
<b>Total III</b>	<b>7 908 909</b>	<b>6 789 535</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 630 559	37 992 209
Emprunts et dettes financières divers	145 727	145 727
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 205 589	3 586 929
Dettes des legs ou donations	2 526 631	4 161 772
Dettes fiscales et sociales	9 861 633	10 348 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	990 976	1 499 622
Autres dettes	2 277 360	3 084 159
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 884 817	2 220 820
<b>Total IV</b>	<b>57 523 292</b>	<b>63 040 098</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>176 048 293</b>	<b>173 068 023</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

Au 31 décembre 2024 (en euros)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	210	225
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 075 144	848 701
<i>dont parrainages</i>	125 863	85 226
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	68 409 055	61 374 960
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	21 587 791	22 278 246
Mécénats	1 062 095	1 258 204
Legs, donations et assurances-vie	17 976 840	20 084 634
Contributions financières	754 068	464 129
Production immobilisée	199 912	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	715 133	834 484
Utilisations des fonds dédiés	944 720	1 511 230
Autres produits	918 287	1 050 938
<b>Total I</b>	<b>113 643 255</b>	<b>109 705 751</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	24 624 112	21 752 936
Aides financières	22 801 816	24 025 142
Impôts, taxes et versements assimilés	4 413 710	4 277 684
Salaires et traitements	36 101 979	33 150 433
Charges sociales	16 946 179	15 918 529
Autres charges de gestion courante		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 205 738	4 429 224
Reports en fonds dédiés	2 274 144	1 335 089
Autres charges	394 283	337 769
<b>Total II</b>	<b>113 761 961</b>	<b>105 226 806</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-118 706</b>	<b>4 478 945</b>

# COMPTES DE RÉSULTAT 2/2

Au 31 décembre 2024 (en euros)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	538 513	657 308
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	16 431	295 217
Différences positives de change	552 280	1 359 418
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 135	23 802
<b>Total III</b>	<b>1 122 359</b>	<b>2 335 744</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
Intérêts et charges assimilées	509 527	459 017
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	255
<b>Total IV</b>	<b>509 527</b>	<b>459 272</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>612 832</b>	<b>1 876 472</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>494 126</b>	<b>6 355 417</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	575 909	348 435
Sur opérations en capital	389 000	7 700
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	66 239	289 019
<b>Total V</b>	<b>1 031 148</b>	<b>645 154</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	353 735	231 732
Sur opérations en capital	97 081	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	405 660	552 938
Autres charges exceptionnelles	0	0
<b>Total VI</b>	<b>856 477</b>	<b>784 669</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>174 672</b>	<b>-139 516</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	162 407	171 025
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>115 796 762</b>	<b>112 686 649</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>115 290 371</b>	<b>106 641 772</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>506 390</b>	<b>6 044 876</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	547	587	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	547	587
Réalisées en France	547	587	Bénévolat		-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	530	547
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	Dons en nature	17	40
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	-	-			
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>587</b>

# ANNEXES



## REMARQUE

Les modèles des tableaux de variations reprennent la présentation du bilan telle qu'elle est prévue dans les règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>18</b>	<b>1. PRÉAMBULE</b>	
<b>18</b>	<b>2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS</b>	
	2.1. Présentation de l'association	
	2.2. Faits significatifs	
	2.3. Événements postérieurs à la clôture	
<b>19</b>	<b>3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	
	3.1. Principes comptables	
	3.2. Dérogations aux principes comptables	
	3.3. Changements de méthodes comptables	
	3.4. État des avantages et des ressources provenant de l'étranger	
	3.5. Principales méthodes utilisées	
	3.5.1. Agrégation des comptes annuels	
	3.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles	
	3.5.3. Immobilisations financières	
	3.5.4. Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	
	3.5.5. Stocks	
	3.5.6. Créances	
	3.5.7. Valeurs mobilières de placement (VMP)	
	3.5.8. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
	3.5.9. Subventions d'investissement sur biens renouvelables	
	3.5.10. Provisions réglementées	
	3.5.11. Provisions pour risques et charges	
	3.5.12. Fonds dédiés	
<b>24</b>	<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	
	4.1. Actif	
	4.1.1. Tableau des immobilisations	
	4.1.2. Tableau des amortissements	
	4.1.3. Tableau des dépréciations	
	4.1.4. État des créances	
	4.1.5. Détail des produits à recevoir	
	4.1.6. Évaluation des valeurs mobilières de placement	
	4.1.7. Détail des charges constatées d'avance	
	4.2. Passif	
	4.2.1. Variation des fonds propres	
	4.2.2. Détermination du résultat effectif global	
	4.2.3. Réserves affectées	
	4.2.4. Fonds reportés liés aux legs et donations	
	4.2.5. Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	
	4.2.6. Tableau des provisions pour risques et charges	
	4.2.7. État des dettes	
	4.2.8. Détail des charges à payer	
	4.2.9. Détail des produits constatés d'avance	
<b>31</b>	<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	
	5.1. Détail des financements publics	
	5.2. Charges et produits exceptionnels	
	5.3. Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	
<b>32</b>	<b>6. AUTRES INFORMATIONS</b>	
	6.1. Contributions volontaires en nature	
	6.2. Transactions effectuées avec des contreparties	
	6.3. Engagements financiers	
	6.3.1. Dépôts de garantie octroyés	
	6.3.2. Dettes garanties par des sûretés réelles	
	6.4. Effectif moyen	
	6.5. Honoraires du commissaire aux comptes	
	6.6. Rémunération et notes de frais des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés	
<b>34</b>	<b>7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ</b>	
	7.1. Compte de résultat par origine et destination (CROD)	
	7.1.1. Produits par origine	
	7.1.2. Charges par destination	
	7.1.3. Règles d'affectation ou de répartition des coûts indirects aux différentes rubriques d'emplois	
	7.2. Compte d'emploi des ressources (CER)	
	7.2.1. Compte d'emploi annuel des ressources liées à la générosité du public	
	7.2.2. Tableau des ressources reportées liées à la générosité du public	

# 1. PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan **176 048 293 €**

Total du compte de résultat (charges) **115 290 371 €**

Résultat de l'exercice (excédent) **506 390 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

### 2.1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 69 ans, SOS Villages d'Enfants France, association reconnue d'utilité publique, accueille sur le long terme, dans ses villages d'enfants SOS en France métropolitaine, des frères et sœurs dont la situation nécessite le placement. En France, SOS Villages d'Enfants prend en charge des fratries dans le cadre de la politique de protection de l'enfance.

Les décisions de placement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants, qui les confient aux services d'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.

SOS Villages d'Enfants propose une prise en charge adaptée à des fratries pour lesquelles :

- les services de l'aide sociale à l'enfance anticipent un placement dans la durée ;
- les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants gère 23 (et bientôt 28) villages d'enfants SOS et établissements répartis sur tout le territoire français. Ils bénéficient de l'appui du siège social basé à Paris.

L'association dispose également d'un établissement d'accueil des jeunes de 16 à 21 ans auparavant accueillis en villages d'enfants SOS, en MECS ou chez une assistante familiale : la Maison Claire Morandat.

Au sein de ses villages d'enfants SOS, l'association offre un mode de prise en charge de type familial afin d'aider les fratries à se reconstruire et de les accompagner jusqu'à l'autonomie.

Pouvant être accueillis dès leur plus jeune âge, les enfants sont confiés à un éducateur familial qui leur donne la sécurité affective et l'éducation dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. L'éducateur familial fait partie d'une équipe éducative pluridisciplinaire.

Chaque village d'enfants SOS est constitué d'une maison commune, regroupant les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives, et d'une dizaine de maisons d'accueil qui s'intègrent dans l'environnement local.

Le modèle d'un village d'enfants SOS est construit autour de **cinq spécificités** :

- grandir dans un cadre de vie de type familial ;
- vivre avec ses frères et sœurs ;
- s'appuyer sur une relation éducative et affective stable ;
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire ;
- être préparé à une vie adulte autonome et responsable.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, l'une des premières ONG internationales de protection de l'enfance. Cette fédération est présente dans 137 pays à travers le monde. Apolitique et non confessionnelle, elle accueille plus de 65 000 enfants et jeunes dans 553 villages d'enfants SOS.

La Fédération SOS Villages d'Enfants International, c'est :

- plus de 3 400 structures et programmes sociaux, éducatifs, pour jeunes, de santé et d'urgence ;
- plus de 40 000 professionnels engagés
- 7,7 millions de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes).

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France soutient directement 23 associations homologues nationales, soit 44 villages d'enfants SOS, 33 programmes de renforcement de la famille, centres de jour et centres sociaux, 29 structures scolaires ou de formation, et 9 structures médicales. Soit 43 000 bénéficiaires en 2024. Pour financer ses actions, SOS Villages d'Enfants fait appel à la générosité du public.

Par l'intermédiaire de notre Fédération internationale, nous développons une activité en faveur des droits de l'enfant auprès des organismes internationaux à New York, Bruxelles et Genève. La Fédération dispose d'un statut consultatif aux Nations unies et au Conseil de l'Europe.

### 2.2. FAITS SIGNIFICATIFS

- Montée en charge des villages d'enfants de Commentry dans l'Allier et de Fontcouverte en Charente-Maritime durant l'année 2024.
- Ouverture et montée en charge du village d'enfants de Cusset dans l'Allier en 2024.
- Démarrage des travaux de construction du village d'enfants de Sarzeau dans le Morbihan.
- Frais préliminaires liés à la construction de six nouveaux villages en vue de leur ouverture entre 2026 et 2030 : Besançon et l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs), Plumelin

(Morbihan), Mantes-la-Ville, Voisins-le-Bretonneux et Meulan (Yvelines).

- Extension du Ségur à compter du 01/01/2024 dans les établissements pour le personnel non éligible auparavant et pour les salariés de la Maison Montsouris à Paris.

### 2.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucune information n'est à signaler, hormis la persistance de l'inflation aux niveaux national et international.

## 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, et au règlement n° 2014-03 et suivants de l'Autorité des normes comptables, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
  - règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;
  - règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux ;
  - nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et aux services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

### 3.2. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations sont amorties à compter du 1<sup>er</sup> janvier N+1 suivant leur date de mise en service.

L'association a par ailleurs reconduit en 2024 le traitement comptable de 2023 réservé aux legs perçus affectés par les testateurs à des villages définis en France, en comptabilisant la partie non consommée au 31/12/2024 en tant que fonds dédiés. Les legs affectés perçus en 2020

et en 2021 étaient suivis en 2021, 2022, 2023 et 2024 par l'intermédiaire de réserves affectées, créées sur proposition du conseil d'administration et entérinées par une décision d'assemblée générale.

### 3.3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthodes comptables sur l'exercice 2024.

### 3.4. ÉTAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Concernant cet état, le total des fonds provenant directement de l'étranger, détaillé pays par pays, s'élève pour l'exercice 2024 à 566 474,50 € (cinq cent soixante-six mille quatre cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes).

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique du Sud	20,00
Algérie	60,00
Allemagne	17 538,54
Angola	100,00
Arabie saoudite	75,00
Australie	285,00
Autriche	945,00
Azerbaïdjan	100,00
Bahreïn	20,00
Belgique	111 888,05
Bénin	96,21
Brésil	1 274,44
Canada	580,24
Côte d'Ivoire	480,00
Danemark	600,08
Émirats arabes unis	2 305,00
Espagne	1 526,10
Égypte	23,14
Estonie	25,00
États-Unis	14 133,09
Hongrie	240,00
Irlande	535,41
Israël	2 600,00
Italie	1 934,98
Japon	350,00
Liban	50,00
Liechtenstein	29 827,88
Luxembourg	7 138,00
Maroc	496,11
Mexique	240,00
Pays-Bas	298 448,06
Pologne	402,00

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Portugal	1 120,49
Principauté de Monaco	14 492,56
Chine	750,00
République tchèque	60,00
Royaume-Uni	13 338,58
Suisse	41 675,30
Thaïlande	0,14
Tunisie	280,10
Ukraine	425,00
<b>Total collecte de fonds provenant de l'étranger</b>	<b>566 474,50</b>

### 3.5. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 3.5.1. AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée, ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et des dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou des services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents et sont soumis à une procédure budgétaire annuelle contradictoire.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services, ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.2 synthétise les résultats par établissement.

#### 3.5.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat après déduction des rabais et des escomptes de règlement, et augmenté des frais accessoires. Les frais d'acquisition (droits de mutation ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations créées par l'association sont comptabilisées à leur coût de production, incluant le prix d'achat

des matières consommées et les coûts directement attribuables. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement. Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire et selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Constructions	Cf. tableau issu des travaux du CSTB
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans
Agencements importants	15 ou 20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Photocopieurs	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Équipements de la maison commune	10 ans
Équipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### APPLICATION DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux constructions selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de la comptabilité, qui indique que les immeubles existant à la date de la première application, mais également les opérations nouvelles, peuvent être décomposés :

- soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
- soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

#### Cas des constructions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

### Cas des constructions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en sept rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structures et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

a) les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants Répartition	Durée d'amortissement	en %
Structures et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries extérieures et intérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
<b>Total des décompositions</b>		<b>100 %</b>

b) en l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-après ont été appliquées.

### DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En application du règlement ANC n° 2018-06, la valeur vénale des donations temporaires d'usufruit figurant à l'actif correspond à l'ensemble des produits attendus durant la période de la donation temporaire.

- Nature de l'actif sous-jacent → divers lots de copropriété d'un immeuble sis à Lyon 2<sup>e</sup>, 59 rue Victor-Hugo.
- Date de signature de la donation temporaire → 29 janvier 2020.
- Durée de la donation temporaire d'usufruit → 5 ans.

### 3.5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 3.5.4. BIENS ET CRÉANCES REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Pour rappel, les legs reçus par l'association avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et destinés à être cédés ont été mentionnés dans les engagements hors bilan des comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'actif du bilan dans la rubrique « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés », pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019. Les dettes et provisions pour charges relatives à ces legs sont également valorisées et comptabilisées à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçus par legs acceptés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs ou donations par l'association au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et les titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et des passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en « fonds reportés ».

- Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation.

- Entrée au bilan :

- La date d'acceptation par le conseil d'administration (CA) est retenue comme point de départ.

- Préalablement à la présentation au CA, le service legs reçoit deux estimations de professionnels de l'immobilier et retient la valorisation la plus prudente. C'est cette valeur qui est retenue pour la comptabilisation de l'entrée dans les actifs du bilan.

- Mécanisme d'analyse des dépréciations éventuelles du parc immobilier des legs :

- Principe :

. afin de révéler une éventuelle dépréciation, le service legs procède à la réévaluation du parc immobilier dépendant des libéralités acceptées par le conseil d'administration dans les hypothèses suivantes :

- en cas de survenance d'un événement susceptible de modifier significativement la valorisation du bien ;
- ou lorsque le bien n'est pas vendu dans les deux ans de l'acceptation par le CA et que la quote-part nous revenant est supérieure à 25 000 €.

- Modalités d'évaluation de la dépréciation :
  - . en cas d'offre d'achat acceptée inférieure à la valeur au CA, la valorisation retenue est celle figurant dans l'offre ;
  - . nouvelles évaluations actualisées après acceptation par le CA et avant commercialisation ;
  - . à défaut d'offre d'achat ou d'évaluations actualisées, il sera appliqué l'indice Insee de référence (cf. Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens : [insee.fr - prix des logements anciens](http://insee.fr - prix des logements anciens)).

Sont exclus du mécanisme de dépréciation :

- les legs particuliers à délivrer ;
- les biens conservés ;
- les parcelles de terre.

Les provisions pour dépréciation constatées au 31/12/2024 concernent des dossiers acceptés antérieurement au 01/01/2020, et portent sur des valorisations retenues inférieures aux valorisations entérinées et acceptées par le conseil d'administration.

### 3.5.5. STOCKS

Les stocks de produits finis ont été valorisés au 31 décembre N d'après la méthode du premier entré premier, sorti (PEPS) ou du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Il s'agit essentiellement de tickets restaurant.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

### 3.5.6. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et analysées par conseil départemental et par établissement. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les conseils départementaux composent la quasi-majorité des créances clients de l'association SOS Villages d'Enfants. Aucun défaut de paiement des autorités de tarification n'a été constaté.

Par conséquent, seules la défaillance financière d'un conseil départemental et la non-reprise de ses créances par l'État français entraîneraient la constitution d'une dépréciation, la constatation d'une créance irrécouvrable.

### 3.5.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP, déterminées par comparaison avec les valeurs liquidatives de fin d'année. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciation.

### 3.5.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Pour rappel, en application du règlement ANC n° 2018-06, ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice 2020.

Des subventions d'investissement sur fonds publics ont été reçues au cours des exercices précédents pour financer des investissements sans que l'intention de renforcer les fonds propres ait été explicite.

Ces subventions sont reclassées dans un compte de subventions d'investissement. Les quotes-parts qui auraient été reprises au compte de résultat avant 2020 sont enregistrées en « report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs » s'il s'agit de subventions accordées dans le cadre de la gestion d'un ESSMS.

### 3.5.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Les subventions d'investissement accordées à l'association en vue d'acquérir ou de créer des biens immobilisés sont inscrites dans les fonds propres et reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

SOS VILLAGES D'ENFANTS	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice	
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global		
Subventions d'investissement						
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables	1 524 947	5 500 000	2 000		7 022 947	
<b>TOTAL</b>	<b>1 524 947</b>	<b>5 500 000</b>	<b>2 000</b>		<b>7 022 947</b>	
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables	-623 538	-44 140			-667 678	
<b>TOTAL</b>	<b>901 409</b>	<b>-44 140</b>	<b>0</b>		<b>6 355 269</b>	

### 3.5.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Le règlement ANC n° 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le code de l'action sociale et des familles suivantes :

- provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;
- provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Aucune dotation aux provisions réglementées afférentes à la plus-value nette de cession d'un élément d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

### 3.5.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### • Engagement de retraite :

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 5 587 k€ (en 2024). La méthode de valorisation retenue pour les IFC correspond à la méthode 2 de l'ANC n° 2013-02 du 5 novembre 2021.

La provision concerne 925 ETP à fin 2024. Elle est évaluée selon une méthode actuarielle et avec les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : 3,20 % ;
- taux de progression des salaires : 1,90 % ;
- espérance de vie : application de la table de mortalité Insee HF 18-20 ;
- âge de départ en retraite fixé selon l'âge légal de départ en retraite, porté progressivement de 62 à 64 ans selon l'échéancier ci-dessous :

Date de naissance	Âge de départ minimum requis
Avant le 31/08/1961	62 ans
Entre le 01/09/1961 et le 31/12/1961	62 ans et 3 mois
Année 1962	62 ans et 6 mois
Année 1963	62 ans et 9 mois
Année 1964	63 ans
Année 1965	63 ans et 3 mois
Année 1966	63 ans et 6 mois
Année 1967	63 ans et 9 mois
Année 1968 et suivantes	64 ans

- taux de charges sociales retenu : 55 %.

Taux de rotation du personnel :

Âge	Taux de rotation
De 18 à 25 ans	9,79 %
De 26 à 35 ans	7,12 %
De 36 à 45 ans	5,34 %
De 46 à 50 ans	3,56 %
De 51 à 55 ans	1 %
Au-delà de 55 ans	0 %

#### • Médailles du travail :

Un engagement unilatéral de l'association SOS Villages d'Enfants prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une charge à payer dans les comptes 2024 à hauteur de 244 698 €.

Cet engagement a été constitué sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- la probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité) ;
- les gratifications à verser en fonction des échelons ;
- la probabilité que les salariés demanderont leur médaille.

#### • Compte épargne-temps :

Un compte épargne-temps a été mis en place en 2001.

Au 31/12/2024, il concerne plus de 300 salariés pour 1 764 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés ont été reclassés des comptes de provisions pour charges, charges sociales et fiscales incluses en dettes sociales, comme cela est le cas pour les provisions pour congés payés et charges sur congés payés.

La gestion de ce compte est assurée en interne au sein de l'association SOS Villages d'Enfants.

### 3.5.12. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture la part non utilisée des financements obtenus au cours de l'exercice et affectés par les financeurs à des projets définis (art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06).

Sont enregistrés en fonds dédiés les ressources issues de la générosité du public (dons) pour 3 770 k€, dont 507 k€ sur l'opération « Urgence Ukraine » et 2 070 k€ sur des legs dédiés à plusieurs villages d'enfants en France.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 4.1. ACTIF

#### 4.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	532 565				532 565
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit	110 813	0	91 991		18 822
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 209 867	5 454	0		2 215 321
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 853 245</b>	<b>5 454</b>	<b>91 991</b>	<b>0</b>	<b>2 766 708</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	5 365 877	259 807			5 625 684
Constructions	83 562 793	903 031	221 000	11 688 735	95 933 558
Installations techniques matériel et outillage	31 973 079	1 163 708	18 036	83 855	33 202 606
Autres immobilisations corporelles	9 561 272	819 602			10 380 874
Immobilisations corporelles en cours	12 974 292	5 874 381	2 981 930	-11 772 589	4 094 154
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14 488 912	8 058 490	7 403 990		15 143 413
<b>TOTAL (II)</b>	<b>157 926 226</b>	<b>17 079 019</b>	<b>10 624 956</b>	<b>0</b>	<b>164 380 289</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	51 108	18 339	4 650	0	64 797
<b>TOTAL (III)</b>	<b>51 108</b>	<b>18 339</b>	<b>4 650</b>	<b>0</b>	<b>64 797</b>
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>160 830 578</b>	<b>17 102 813</b>	<b>10 721 596</b>	<b>0</b>	<b>167 211 795</b>

- Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

Les biens reçus par legs ou donations, comptabilisés en vertu des dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06, s'élèvent au 31/12/2024, avant dépréciation, à 15 143 k€.

Un terrain a fait l'objet d'une donation pour la construction du village de Sarzeau, pour un montant de 211 k€. Deux maisons provenant de deux legs ont été conservées à Paris pour les besoins de l'association, valorisées à 870 k€.

Des travaux d'agencement ont eu lieu dans de nombreux établissements pour un total de 1 247 k€.

Des immobilisations en cours, afférentes à des frais préliminaires et à des travaux de construction de huit nouveaux villages, figurent dans les comptes au 31/12/2024 pour un montant total de 3 865 k€. Elles se répartissent ainsi :

- L'Isle-sur-le-Doubs et Besançon pour 915 k€ (frais préliminaires et travaux de construction-rénovation) ;
- Plumelin et Sarzeau pour 2 533 k€ (frais préliminaires et travaux de construction) ;
- Mantes-la-Ville, Meulan et Voisins-le-Bretonneux pour 358 k€ (frais préliminaires) ;
- Neufchâteau pour 59 k€ (frais préliminaires).

## 4.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	462 862	38 709			501 572
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 830 493	104 233			1 934 726
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 293 355</b>	<b>142 942</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 436 297</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions	22 346 043	2 805 026	221 000	0	24 930 070
Installations techniques matériel et outillage	20 558 053	1 213 766	18 036	0	21 753 782
Autres immobilisations corporelles	7 262 288	546 986		0	7 809 274
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>50 166 384</b>	<b>4 565 778</b>	<b>239 036</b>	<b>0</b>	<b>54 493 126</b>
<b>TOTAL (I + II)</b>	<b>52 459 739</b>	<b>4 708 720</b>	<b>239 036</b>	<b>0</b>	<b>56 929 423</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		4 708 720			
- financière					
- exceptionnelle					

## 4.1.3. TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS

Les immobilisations reçues par legs et donations ont fait l'objet de dépréciations au 31/12/2025 à hauteur d'environ 457 k€.

## 4.1.4. ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus de 1 an
Prêts <sup>(1)</sup>			
Autres immobilisations financières	64 797	64 797	
Organismes payeurs	4 052 878	4 052 878	
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	7 423 878	7 423 878	
Autres créances	9 140 776	9 140 776	
Charges constatées d'avance	920 047	912 017	8 030
<b>TOTAL</b>	<b>21 602 376</b>	<b>21 594 347</b>	<b>8 030</b>

(1) Montant :

- prêts accordés en cours d'exercice ;
- remboursements obtenus en cours d'exercice.

## 4.1.5. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	Montant
Unifaf (remboursement de formations individuelles et collectives) et divers	469 751
Prix de ventes immobilières sur dossiers legs à recevoir	425 765
<b>TOTAL</b>	<b>895 516</b>

## 4.1.6. ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Bons de capitalisation	20 716 370	20 716 370		0
Fonds dédiés Tana Placement	5 035 327	5 224 838	189 511	
Parts sociales BRED et Crédit Coopératif	876 777	894 407	17 630	
Sicav au Crédit Coopératif	7 013 021	7 027 372	14 351	
Comptes sur livret	2 023 284	2 023 284	0	
Livret A	91 852	91 852	0	
<b>TOTAL</b>	<b>35 756 631</b>	<b>35 978 124</b>	<b>221 493</b>	<b>0</b>

## 4.1.7. DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Charges liées à la collecte (dont charges sur messages 2025 et enveloppes fidélisation et prospection...)	345 639
Autres charges constatées d'avance (LLD, maintenance logiciels, scolarité, charges de copropriété...)	574 408
<b>TOTAL</b>	<b>920 047</b>

## 4.2. PASSIF

### 4.2.1. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>FONDS PROPRES</b>								
Fonds propres sans droit de reprise	11 716 212			211 250				11 927 462
Statutaires								
Complémentaires	11 716 212			211 250				11 927 462
Fonds propres avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Écarts de réévaluation								
Réserves	62 084 120	6 705 145						68 789 265
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres	62 084 120	6 705 145						68 789 265
<i>Dont activités SMS     sous gestion contrôlée</i>	2 341 481	19 694						2 361 175
Report à nouveau	-283 002	-660 269						-943 271
<i>Dont activités SMS   sous gestion contrôlée</i>	-283 002							-943 271
Excédent ou déficit de l'exercice	6 044 876	-6 044 876		506 390				506 390
<i>Dont activités SMS   sous gestion contrôlée</i>	-633 703	633 703		-2 868 252				-2 868 252
<b>SITUATION NETTE (I)</b>	<b>79 562 206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>928 890</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 279 847</b>
Subventions d'investissement	901 409	0	0	5 498 000	0	44 140	0	6 355 269
Provisions réglementées	217 878			389 000		0		606 878
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 119 287</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 887 000</b>	<b>0</b>	<b>44 140</b>	<b>0</b>	<b>6 962 147</b>
<b>TOTAL (I + II)</b>	<b>80 681 493</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 815 890</b>	<b>0</b>	<b>44 140</b>	<b>0</b>	<b>87 241 994</b>
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle						44 140		

### 4.2.2. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

Ce tableau synthétise les résultats par établissement et prend en compte les reprises de résultats N-2 par les autorités de tarification.

RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	506 390	6 044 876
Reprise du résultat antérieur	-2 733 529	-864 953
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	-2 227 139	5 179 923
Dont résultat effectif sous gestion propre	-2 868 252	-633 703
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	641 113	5 813 626

## 4.2.3. RÉSERVES AFFECTÉES

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2023	Consommations définitives au 31/12/2024	Montants restants au 31/12/2024	
Legs Joseph - Études en France	0		0	
Legs Prybille - Vacances des enfants des établissements en France	44 392	-34 050	10 342	
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	0		0	
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	0		0	
<b>Total « Réserves - Legs affectés »</b>	<b>44 392</b>	<b>-34 050</b>	<b>10 342</b>	

Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2023	Consommations définitives au 31/12/2024	Montants restants au 31/12/2024	
<b>Total « Réserves - Partenariats affectés »</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>Total « Réserves - Legs &amp; Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2020</b>	<b>44 392</b>	<b>-34 050</b>	<b>10 342</b>	
--	---------------	----------------	---------------	--

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2023	Consommations définitives au 31/12/2024	Montants restants au 31/12/2024	
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	0	0	0	
Legs Viaene - Charges nettes FP Calais	0		0	
Legs Régnauld - Charges nettes FP Carros	0		0	
Legs Césari - Charges nettes FP Jarville	0		0	
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	0		0	
Legs Gourves - Charges nettes FP Sainte-Luce	9 292	-9 292	0	
<b>Total « Réserves - Legs affectés »</b>	<b>9 292</b>	<b>-9 292</b>	<b>0</b>	

Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2023	Consommations définitives au 31/12/2024	Montants restants au 31/12/2024	
Divers dons affectés - PJM	0	0	0	
Pygmalion soutien scolaire - Divers dons	0	0	0	
<b>Total « Réserves - Partenariats affectés »</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>Total « Réserves - Legs &amp; Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2021</b>	<b>9 292</b>	<b>-9 292</b>	<b>0</b>	
--	--------------	---------------	----------	--

<b>Total des réserves affectées à fin 2024</b>	<b>53 684</b>	<b>-43 342</b>	<b>10 342</b>	
--	---------------	----------------	---------------	--

## 4.2.4. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

FONDS REPORTÉS	Solde début d'exercice	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Virement compte à compte	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs	20 086 227	7 852 478	6 943 340	-1 377 335	19 618 030
Fonds reportés liés aux donations	29 821	47 964	91 991		-14 206
<b>TOTAL</b>	<b>20 116 048</b>	<b>7 900 442</b>	<b>7 035 330</b>	<b>-1 377 335</b>	<b>19 603 824</b>

## 4.2.5. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS PAR PROJETS

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Village d'enfants SOS de Persan	24 329					24 329	0
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
Dons manuels divers pour les villages et la MCM	49 628	48 656	6 645			91 639	0
Don manuel OPEAM pour l'espace de transition du village de Carros	59 701		48 661			11 039	0
Legs à reverser en Inde et au Maroc	79 584	114 987				194 571	0
Don CFM Indosuez (aire de jeux au village de Besse-sur-Issole)	9 595		9 595			0	0
Dons Fondation du Nord (permis de conduire au village de Marly-lez-Valenciennes)	15 627		15 627			0	0
Dons divers (politique jeunes majeurs)	246 982	299 361	135 312			411 031	0
Dons Cuisinella	54 261	46 392	54 261			46 392	0
Pygmalion soutien scolaire	84 247	182 271	84 247			182 271	0
Capri-Sun (activités éducatives et sportives, et aires de jeux)	31 887		14 920			16 967	0
Dons Kärcher et Sqorus (aires de jeux)	7 094					7 094	0
Dons Goodeed et Cewe (art-thérapie et projets artistiques)	781					781	0
Don Zalando (tablettes enfants)	3 718					3 718	0
Don Ferry Porsche (matériel informatique et formation aux outils informatiques)	5 834					5 834	0
Dons opération « Urgence Ukraine »	677 995	207 389	378 668			506 716	0
Fondation Primonial (art-thérapie)	18 289					18 289	0
Fondation Saint-Gobain (construction du village de Sarzeau)	0	80 000				80 000	0
Don Eve Finance (projet au village de Marseille)	0	100 000				100 000	0
Legs dédiés à cinq villages d'enfants en France, dont de nouveaux en construction	1 071 299	1 195 089	196 784			2 069 605	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 440 849</b>	<b>2 274 144</b>	<b>944 720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 770 274</b>	<b>0</b>

## 4.2.6. TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Solde fin exercice
Provisions pour risques	1 321 609	1 111 519	165 346	2 267 782
Provisions pour charges				
Provisions pour charges sur legs ou donations	29 821	16 141	244	45 718
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 430 483	462 526	305 222	5 587 787
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges	7 622			7 622
<b>TOTAL</b>	<b>6 789 535</b>	<b>1 590 186</b>	<b>470 812</b>	<b>7 908 909</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		1 573 526	404 573	
- financière				
- exceptionnelle		16 660	66 239	

## 4.2.7. ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus de 1 an moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 630 559	2 386 417	9 718 414	23 525 727
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1)</sup>	145 727	5 107		140 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 205 437	3 205 437		
Dettes des legs ou donations	2 526 631	2 526 631		
Dettes fiscales et sociales	9 861 633	9 861 633		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	990 976	990 976		
Autres dettes	2 277 360	2 277 360		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 884 817	2 321 541	563 276	
<b>TOTAL</b>	<b>57 523 140</b>	<b>23 575 102</b>	<b>10 281 690</b>	<b>23 666 347</b>
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 361 650			

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	SOLDE À REMBOURSER AU 31/12/2024	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		jusqu'à 1 an	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts GIPEC (1 % construction)	998 725	148 751	524 856	315 118
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	743 593	53 425	235 016	455 152
Emprunt Prêt locatif social - Carros	284 192	20 937	92 124	171 131
Emprunt Prêt locatif social - Persan	1 413 028	80 744	322 978	1 009 305
Prêt BNP Paribas - Carros	130 980	27 677	103 302	0
Prêt La Banque Postale - BSI	2 297 755	451 780	1 845 020	955
Prêt Crédit Coopératif - Siège social Paris 14 <sup>e</sup>	14 968 470	876 466	3 582 138	10 509 866
Prêt Crédit Coopératif - Gémozac (extension de deux maisons)	849 092	47 297	193 354	608 441
Prêt Crédit Coopératif - Guerville (achat de la maison)	560 995	31 758	129 829	399 408
Prêt Crédit Coopératif - Guerville (rénovation de la maison)	280 200	15 608	63 807	200 786
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Fontcouverte	4 390 696	217 194	902 488	3 271 015
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Commentry	4 284 234	208 570	866 655	3 209 009
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Cusset	4 438 598	206 210	856 849	3 375 538
<b>TOTAL</b>	<b>35 630 559</b>	<b>2 386 417</b>	<b>9 718 414</b>	<b>23 525 727</b>

## 4.2.8. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montant
1) Fournisseurs factures non parvenues	408 492
2) Personnel	312 369
3) Organismes sociaux	33 894
4) Taxes dues sur les rémunérations	21 978
5) Dettes concernant les congés payés et le compte épargne-temps	5 755 616
6) Autres charges à payer	1 939 224
<b>TOTAL</b>	<b>8 471 573</b>

## 4.2.9. DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Subventions projets QUAPAO, QUAPEM 2, ARPEJ 2, DEPRE2, IMAJ et MYTIMA	1 904 041
Indemnité d'assurance sur travaux, dommages ouvrages et recettes de prix de journée sur villages en France	934 043
Divers produits constatés d'avance	46 733
<b>TOTAL</b>	<b>2 884 817</b>

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## 5.1. DÉTAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

FINANCEMENTS PUBLICS	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	TOTAL
Concours publics			66 792 873			66 792 873
Recettes de prix de journée			66 792 873			66 792 873
Subventions d'exploitation	0	1 569 801	0	0	46 381	1 616 182
Subventions mairies					2 381	2 381
Agence française de développement		1 437 672				1 437 672
DCI Monaco		132 129				132 129
Fondation de France					2 000	2 000
Banque des territoires					42 000	42 000
Union européenne	0					0
Subventions d'investissement						
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 569 801</b>	<b>66 792 873</b>	<b>0</b>	<b>46 381</b>	<b>68 409 055</b>

## 5.2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges	Montant
Valeur nette comptable d'un élément d'actif cédé	97 081
Dotations aux provisions pour risques et charges sur libéralités	45 660
Charges diverses exceptionnelles et sur exercices antérieurs	353 735
<b>TOTAL</b>	<b>856 477</b>

Détail des produits	Montant
Produits de cession d'éléments d'actif cédés en village	389 000
Produits divers exceptionnels et sur exercices antérieurs	531 769
Quotes-parts de subventions virées au compte de résultat	44 140
Reprises de provision pour risques et charges sur legs	66 239
<b>TOTAL</b>	<b>1 031 148</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>174 672</b>

## 5.3. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 212 692
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'art. 213-9	15 730 091
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 287 630
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	330 894
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	7 035 330
CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 388 461
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	330 894
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	7 900 442
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>17 976 840</b>

Le montant des en-cours de libéralités en stock au 31 décembre 2024, non encore acceptées par le conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants, s'établit à 4 997 449 €.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association SOS Villages d'Enfants a continué de les valoriser comme auparavant, en conformité avec le règlement 2018-06, sans toutefois procéder à leur comptabilisation étant donné leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'association.

Leur montant est évalué à 547 081 €. Ces contributions sont valorisées au prix de revient.

Les prestations en nature s'établissent à 530 290 € et se décomposent respectivement en 478 100 € d'espaces gracieux obtenus sur l'ensemble des médias (presse écrite, radio, Internet, télévision) et 52 190 € de mécénat de compétences diverses.

### 6.2. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES CONTREPARTIES

L'association n'a pas réalisé de transactions telles que mentionnées à l'article 431-12 du règlement comptable ANC n° 2018-06.

### 6.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 6.3.1. DÉPÔTS DE GARANTIE OCTROYÉS

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association a versé des dépôts de garantie sur des locations au profit de ces jeunes. Ils sont limités à la fois dans le temps (deux ans) et en montant (six mois de loyers et charges). Ils sont estimés à 64 k€ au 31/12/2024.

### 6.3.2. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Les PLS (ou prêts locatifs) sociaux obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2024 de 743 k€ et de 284 k€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Le PLS obtenu pour le village de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2024 de 1 413 k€ est garanti par le conseil départemental du Val-d'Oise.

Un prêt immobilier de 4,5 M€ sur 10 ans a été accordé par la Banque Postale au cours du quatrième trimestre 2019, en vue de permettre à SOS Villages d'Enfants de cofinancer le montant des travaux de construction du village de Besse-sur-Issole. Il a été consenti moyennant un placement de 2,25 M€ en bons de capitalisation chez Allianz, placement nanti par la Banque Postale en garantie de cet emprunt. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 2 298 k€.

Un prêt immobilier de 18,4 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour l'acquisition des nouveaux locaux du 8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 14 968 k€.

Un prêt immobilier de 1 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction de deux maisons familiales au village de Gémozac, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 849 k€.

Un prêt immobilier de 670 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer l'acquisition d'une maison à Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 561 k€.

Un prêt immobilier de 330 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de rénovation de la maison de Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 280 k€.

Un prêt immobilier de 4 868 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village de Fontcouverte en Charente-Maritime, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 4 391 k€.

Un prêt immobilier de 4 692 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village d'enfants de Commentry dans l'Allier, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 4 284 k€.

Un prêt immobilier de 4 692 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village d'enfants de Cusset dans l'Allier, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 4 439 k€.

### 6.4. EFFECTIF MOYEN

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	165,80	-
Non-cadres	802,00	-
<b>Total</b>	<b>967,80</b>	<b>-</b>

### 6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 84 000 € (PCG art. 833-14, L. 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

### 6.6. RÉMUNÉRATION ET NOTES DE FRAIS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES OU SALARIÉS

#### Rémunérations des plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

Les dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions ni aucun avantage en nature. Leur mission est exercée à titre bénévole.

#### Notes de frais des plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

Les frais engagés par les plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés font l'objet d'un remboursement sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs correspondants.

## 7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ<sup>(1)</sup>

### 7.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi par retraitement du compte de résultat en une présentation par rubriques, en reclassant :

- les charges par destination (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement hors dotations, impôt et report en fonds dédiés) ;
- les produits par origine (générosité du public/non issu de la générosité du public).

#### 7.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

##### 7.1.1.1. Produits liés à la générosité du public

Les dons manuels, les legs, les donations et les assurances-vie, le mécénat, les cotisations versées par les membres adhérents de SOS Villages d'Enfants figurant au compte de résultat sont intégralement considérés au CROD comme étant des produits liés à la générosité du public, et les revenus générés par des actifs issus de la générosité du public.

##### 7.1.1.2. Produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent les natures de produits suivants :

- les parrainages des entreprises ;
- les contributions financières reçues d'autres organismes ;
- les revenus locatifs issus d'actifs non acquis par la générosité du public, les produits de la formation, la location de fichiers pour des opérations marketing et les participations diverses ;
- la production immobilisée correspondant aux frais de premier établissement de nouveaux sites et les transferts de charges ;
- les produits exceptionnels autres que ceux liés à la générosité du public.

##### 7.1.1.3. Subventions et autres concours publics

Cette rubrique du CROD comprend les recettes de prix de journée financées par les conseils départementaux dans lesquels sont implantés les différents établissements de l'association, ainsi que les subventions institutionnelles (AFD, Union européenne, mairies, ...).

#### 7.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

##### 7.1.2.1. Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France directement par l'organisme et celles réalisées par d'autres organismes en France et à l'international regroupent :

- les actions réalisées directement par les 23 établissements de l'association en France, au titre des missions de protection de l'enfance, les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance, et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple, les coûts du site internet, de l'opération « Protégeons demain »...);

les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France ;

- les actions réalisées par l'intermédiaire de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, des autres associations membres de cette fédération, ainsi que l'information des parrains et les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

Les missions sociales intègrent donc tous les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des fratries, en France et dans le monde. Ces dispositifs comprennent :

- en France : les villages d'enfants, les espaces de transition, les services d'accueil familial d'urgence (ou Safi), les maisons des familles, les programmes de renforcement des familles, une structure d'accession à l'autonomie ;
- dans le monde : les villages d'enfants, les écoles et les centres de formation, des structures pour les jeunes, des programmes de renforcement des familles et des centres d'appui communautaires.

##### 7.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Ils intègrent toutes les charges directes et indirectes des opérations de collecte de fonds (coûts de conception, de fabrication, d'envoi et de suivi des messages, de traitement des dons, d'émission des reçus fiscaux...), les charges de personnel des salariés des pôles collecte, libéralités et d'une partie du pôle communication. Ils comprennent également une part importante des frais de communication, qui participent non seulement à améliorer la notoriété de l'association, mais aussi à accroître le niveau de la collecte issue de la générosité du public. Les frais de recherche de fonds incluent également, dans la sous-rubrique « autres ressources », les frais liés à la gestion des actifs, ainsi que les frais de recherche de subventions pour les programmes internationaux.

##### 7.1.2.3. Frais de fonctionnement

Ils intègrent une partie des frais de personnel correspondant à la gouvernance et aux instances (CSE, CODIR...) de l'association, une partie des frais de personnel du Pôle communication pour la part institutionnelle, une quote-part des frais de personnel et des autres frais des services communs (Direction générale et directions support du siège : DAF, DRH, DSI, DIM), ainsi qu'une quote-part des frais de structure du siège social.

#### 7.1.3. RÈGLES D'AFFECTATION OU DE RÉPARTITION DES COÛTS INDIRECTS AUX DIFFÉRENTES RUBRIQUES D'EMPLOIS

Le CROD et le CER utilisent une répartition des coûts indirects entre les différentes rubriques d'emplois (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement). Les différentes clés de répartition utilisées pour répartir les coûts indirects font l'objet d'une validation par le conseil d'administration de l'association.

Les coûts indirects sont traités de manière différenciée selon leur nature pour les répartir sur les rubriques du CROD.

##### 7.1.3.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont affectées en pourcentage du temps passé estimé, personne par personne, à

l'exception de certains postes des fonctions support dont les coûts sont répartis proportionnellement aux ETP totaux de l'association, affectés sur les différentes rubriques (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement).

Les règles retenues pour la ventilation des salaires dans les différentes rubriques 2024 sont identiques à celles appliquées en 2023 parce que la répartition des temps de travail par activité est restée sensiblement la même en 2024.

#### Tableau de synthèse des affectations et répartitions

Affectation au temps passé/Répartition en proportion des effectifs.

AFFECTATION PERSONNEL SIÈGE	MISSION SOCIALE	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE	Direction	Relations publiques	Gouvernance
PLAIDOYER	Plaidoyer	-	5 % du poste du directeur
INTERNATIONAL	Actions monde	Recherche de subventions	5 % du poste du directeur
DIRECTION DES ACTIVITÉS	DAC, directeurs territoriaux, politique ados et jeunes majeurs, qualité, PEPS, formation institutionnelle	Formations secteur lucratif	5 % du poste du directeur
	Plan de formation institutionnelle et développement des compétences		
COLLECTE	Digital	Marketing direct (digital)	Digital
COMMUNICATION	Événements villages, promotion des postes à pourvoir	Appels et traitement des dons	5 % du poste du directeur, communication institutionnelle
SERVICE DES LEGS	Juridique immobilier villages	Traitement des legs	-
DIRECTION IMMOBILIÈRE	Immobilier villages	-	5 % du poste du directeur, siège et patrimoine de rapport
DIRECTION FINANCIÈRE	Comptabilité villages et comptabilité international	Comptabilité collecte et legs	10 % du poste du directeur
	DAF, comptabilité générale, contrôle de gestion, contrôle financier		
DRH	Gestion paie villages	-	20 % du poste du directeur
	DRH, responsable paie, responsable juridique, contrôle de gestion		
DIRECTION INFORMATIQUE	-	-	5 % du poste du directeur
	DSI, responsable applicatif, responsable technique, techniciens		

#### **7.1.3.2. Les charges autres que celles du personnel**

Leur affectation dépend de leur périmètre et de leur nature.

##### Plaidoyer

Les frais de la Direction plaidoyer sont classés en mission sociale.

##### Direction des activités

Les frais de la Direction des activités sont imputés intégralement à la mission sociale, à l'exception des événements villages, imputés à 10 % en frais de recherche de fonds (invitation de donateurs), ainsi que les frais d'e-learning et du plan de formation continue, répartis en proportion des ETP de chaque rubrique (tout le personnel est concerné).

##### Direction internationale

Les frais de la Direction internationale sont classés en mission sociale.

### Service de la collecte

Les frais du service de la collecte sont imputés intégralement à la recherche de fonds, à l'exception des frais Web (référencement, maintenance...), imputés selon le contenu des pages du site internet de l'association.

### Structure du site en 2024 et affectation des pages

NOS ENGAGEMENTS POUR L'ENFANCE EN DANGER	NOS ACTIONS	NOUS SOUTENIR	NOUS CONNAÎTRE
Les droits de l'enfant	Notre projet	Donner ou parrainer	Notre histoire
La protection de l'enfance en France	Les villages d'enfants SOS	Nous soutenir autrement	Les portraits
La défense des enfants dans le monde	Les actions en France	Faire un legs, une donation ou une assurance-vie	La gouvernance
La formation des professionnels de l'enfance	Les actions à l'international	Partenariat	Notre fondation

En fonction du contenu des pages du site, affectation de chacune à l'une des catégories suivantes :

Mission sociale France	Mission sociale étranger	Recherche de fonds privés	Recherche de fonds autres	Fonctionnement (comm. institutionnelle)
30 %	20 %	20 %	5 %	25 %

### Service des legs

Les frais du service des legs sont classés en recherche de fonds.

### Service de communication

Les frais de communication événementielle (événements villages) sont répartis à 90 % en mission sociale et 10 % en recherche de fonds (invitations externes).

Les frais de communication interne (magazine *Mosaïque*) sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique.

Les frais de communication de notoriété et de rayonnement sont répartis à 25 % en frais de fonctionnement (communication institutionnelle) et le solde en frais de recherche de fonds, à l'exception des communications « marque employeur » à 90 % en mission sociale, « Protégeons demain » à 50 % en mission sociale et « soutien département formation » à 100 % en frais de fonctionnement (secteur lucratif).

### Directions support (DAF, DRH, DSI, DIM) et moyens généraux

Les coûts sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique, à l'exception des charges financières, charges exceptionnelles et autres charges affectées en frais de fonctionnement.

### Direction générale et vie associative

Les frais liés à la vie associative sont imputés en frais de fonctionnement (assemblée générale, commission exécutive, frais du président...).

Les frais de la Direction générale sont imputés au prorata des effectifs rattachés à chaque rubrique, à l'exception des frais rattachés à « Réf. asso protection enfance », imputés intégralement en mission sociale.

### Patrimoine de rapport

À l'exception des charges exceptionnelles classées en frais de fonctionnement, les frais liés au patrimoine de rapport sont intégralement affectés en frais de recherche d'autres ressources.

## CROD 2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>40 641</b>	<b>40 641</b>	<b>43 664</b>	<b>43 664</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	21 588	21 588	22 278	22 278
- Legs, donations et assurances-vie	17 977	17 977	20 085	20 085
- Mécénat	1 062	1 062	1 258	1 258
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	14	14	42	42
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>5 279</b>		<b>5 362</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	126		85	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	754		464	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 399		4 812	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>68 453</b>		<b>61 399</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>479</b>		<b>751</b>	<b>-</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>945</b>	<b>945</b>	<b>1 511</b>	<b>1 486</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 797</b>	<b>41 585</b>	<b>112 687</b>	<b>45 150</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>101 164</b>	<b>27 895</b>	<b>95 089</b>	<b>28 739</b>
1.1 Réalisées en France	77 427	6 067	70 352	5 889
- Actions réalisées par l'organisme	77 427	6 067	70 352	5 889
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	23 737	21 828	24 737	22 850
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	23 737	21 828	24 737	22 850
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>8 536</b>	<b>8 072</b>	<b>7 861</b>	<b>7 450</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 265	8 072	7 557	7 450
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	271	-	304	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 175</b>	<b>1 113</b>	<b>1 242</b>	<b>1 203</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 979</b>	<b>-</b>	<b>943</b>	<b>-</b>
<b>5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>162</b>		<b>171</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>2 274</b>	<b>2 274</b>	<b>1 335</b>	<b>1 335</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 290</b>	<b>39 354</b>	<b>106 642</b>	<b>38 728</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>506</b>	<b>2 231</b>	<b>6 045</b>	<b>6 422</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	<b>547</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>587</b>
Bénévolat				
Prestations en nature	530	530	547	547
Dons en nature	17	17	40	40
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
<b>3 - Concours publics en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>587</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>	<b>547</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>587</b>
Réalisées en France	547	547	587	587
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>				
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>587</b>

Conformément à l'article 432-09 du règlement ANC n° 2018-06, voici ci-dessous la ventilation des produits affectés et non affectés :

<b>SOS VILLAGES D'ENFANTS (en k€)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dons manuels non affectés	21 012	21 549
Dons manuels affectés	576	730
<b>Total des dons manuels</b>	<b>21 588</b>	<b>22 278</b>
Mécénats non affectés	307	594
Mécénats affectés	755	664
<b>Total des mécénats</b>	<b>1 062</b>	<b>1 258</b>

## 7.2. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

### 7.2.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le CER présente les produits issus de la générosité du public et les charges relevant de la générosité du public classées selon les mêmes rubriques que celles du CROD. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés sur les ressources de l'exercice. Une quote-part des frais de fonctionnement est financée par les conseils départementaux, le solde étant financé en partie par les revenus générés par l'association (revenus fonciers, revenus financiers, revenus de la formation...) et pour le solde par les ressources issues de la générosité du public.

Les missions sociales sont financées par les ressources de l'exercice corrigées des ressources reportées issues de la générosité du public. En effet, les reports issus de la générosité du public des exercices précédents doivent permettre le financement de missions sociales ou de nouvelles immobilisations sur les exercices suivants.

## CER 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>27 895</b>	<b>28 739</b>	<b>1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>40 641</b>	<b>43 664</b>
1.1 Réalisées en France	6 067	5 889	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	6 067	5 889	1.2 Dons, legs et mécénat	40 627	43 621
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	21 588	22 278
1.2 Réalisées à l'étranger	21 828	22 850	- Legs, donations et assurances-vie	17 977	20 085
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 062	1 258
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	21 828	22 850	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	14	42
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>8 072</b>	<b>7 450</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 072	7 450			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 113</b>	<b>1 203</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>37 080</b>	<b>37 392</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>40 641</b>	<b>43 664</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>2 274</b>	<b>1 335</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>945</b>	<b>1 486</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>2 231</b>	<b>6 422</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>41 585</b>	<b>45 150</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 585</b>	<b>45 150</b>

Les dotations et reprises de provision sont exclues des calculs pour établir les graphes indiquant l'utilisation de 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, et de 100 € reçus de la seule générosité du public.

#### 7.2.2. TABLEAU DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources générées par l'appel à la générosité du public sont utilisées prioritairement pour financer les programmes internationaux dans le monde, ainsi qu'en France, certaines mesures non financées par les conseils départementaux et répondant à des critères associatifs de mieux-disant (taux d'encadrement des enfants, rémunération du personnel...). Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public non affectées et non utilisées permet à l'association de financer une part de ses investissements d'extension de villages existants ou de construction de nouveaux villages.

Le tableau des ressources reportées liées à la générosité du public a été instauré par le règlement ANC n° 2008-12 du 7 mai 2008 et a été appliqué pour la première fois lors de l'établissement des comptes 2009. Pour rappel, la lecture du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, désormais en vigueur, avait amené à procéder en 2022 à certains retraitements sur des opérations précédemment inscrites entre 2009 et 2021.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>13 851</b>	<b>14 078</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 231	6 422
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 406	-6 650
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>14 677</b>	<b>13 851</b>

<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (en k€)</b>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	2 417	2 568
Utilisation	-945	-1 486
Report	2 274	1 335
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	3 746	2 417

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	547	587	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	547	587
Réalisées en France	547	587	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	530	547
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	Dons en nature	17	40
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	-	-			
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>587</b>	<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>587</b>



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## SOS Villages d'Enfants

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SOS Villages d'Enfants,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 7.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 7.2 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

« TOUS LES MOMENTS  
QUI FONT UNE VRAIE VIE  
D'ENFANT »



Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)